

Pôle Accompagnement social

Bilan 2022

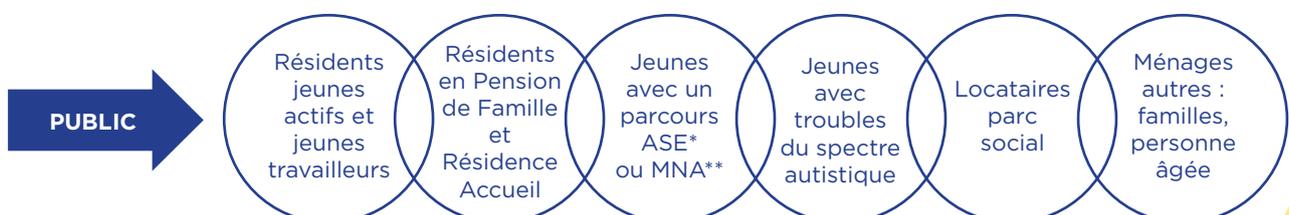


Le pôle Accompagnement Social de l'ALFI assure un rôle d'observatoire et d'accompagnement des résidents au sein des structures gérées par l'association. Il met également en œuvre des missions d'accompagnement et d'intermédiation au sein du parc social des adhérents de l'ALFI, les ESH et Coopératives du Groupe Arcade-VYV (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, diagnostics sociaux, accompagnement individuel de locataires en difficultés...), mais aussi pour le compte de partenaires institutionnels (Villes, Conseils Départementaux...) et d'autres bailleurs (RIVP...).

Afin d'assurer les missions du pôle Accompagnement Social tout en maintenant son équilibre économique, trois objectifs principaux ont été fixés :

- **Calibrer le niveau d'intervention du travailleur social, en fonction des besoins constatés**
- **Poursuivre la mise en œuvre d'un accompagnement social renforcé pour les publics fragiles**
- **Diversifier les sources de financements en permettant la mise en place d'actions spécifiques**

Une expérience de multiples profils de ménages :



* Aide Sociale à l'Enfance
 ** Mineur Non Accompagné

1 Chiffres clés



Equipe de 29 travailleurs sociaux, dont 4 coordinateurs sociaux, une directrice de Pôle et une directrice adjointe.

Les résidences ALFI :



9
pensions de famille
/ résidence accueil



2 723
permanences réalisées



22
résidences jeunes actifs /
foyers jeunes travailleurs



8 088
entretiens réalisés



1 581
personnes suivies
(dont 249 issues de l'Aide
Sociale à l'Enfance)

- **19 528 €** d'aides financières obtenues, dont **3 744 €** pour le paiement des redevances
- **310 €** d'aide alimentaire en tickets services pour 10 résidents. Les tickets services répondent à des besoins urgents alimentaires, d'hygiène, d'habillement et d'hébergement.
- **152 réunions de veille sociale** permettant d'aborder **335 situations** particulièrement délicates de résidents
- **87 ateliers** collectifs au sein des résidence jeunes actifs

Les autres missions :



Entretiens réalisés



Nb de personnes suivies

MASP2

avec le Conseil Départemental 91

453

30

Service Habitat et Inclusion sur les patrimoines de Partélios Habitat et Caen La Mer Habitat (Normandie)

286

31

Bailleur social **RIVP** (Paris)

45

39

MOUS Villiers-sur-Marne (94)

73

11

Parc social du bailleur

Aiguillon construction (Bretagne)

896

33

Baux glissants (Normandie)

41

7

MASP 2 : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé de niveau 2
MOUS : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

2 Accompagnement au sein des résidences ALFI

Le contexte en 2022

Sanitaire

Dans la poursuite des différents protocoles mis en place pendant la période Covid 2021, l'année 2022 s'est poursuivie sur les mêmes principes de sécurité. L'ALFI reste réactive aux évolutions sanitaires et aux directives de l'Etat et des départements. 64 veilles sanitaires ont été mises en place en 2022 afin de déterminer les bons protocoles d'actions au cas par cas. Les 4 premières semaines de l'année ont été les plus intenses (42 veilles). L'accompagnement social se poursuit au plus près des résidents, dans le respect des gestes barrières. Les équipes de l'ALFI restent mobilisées et s'adaptent.

Economique et environnemental

En réponse aux enjeux environnementaux et climatiques, l'ALFI met en œuvre différentes actions de réduction des charges, notamment par le biais d'investissements et de prévention, afin de changer les usages.

L'année 2022 a été marquée par la maîtrise des énergies avec la mise en place de nombreuses actions dans l'ensemble de nos structures, la poursuite d'un groupe de travail en interne et la réalisation d'affiches venant en appui aux messages pédagogiques de nos équipes. Également fin 2022 : le lancement du concours vidéo ALFI'nergie auprès des résidents afin de recueillir leurs trucs et astuces pour économiser l'eau ou les énergies. Les meilleures vidéos ont été élues par un jury et récompensées



L'accompagnement individuel

Dans les résidences jeunes actifs

A Paris, dans l'Essonne et dans le Val d'Oise, l'ALFI bénéficie d'une subvention d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), octroyée par le Fonds Solidarité Logement (FS) du Conseil Départemental, pour le suivi individuel des résidents. En 2022, **170 mesures** ont ainsi été financées et **262 personnes** accompagnées. Ces mesures permettent de faciliter la bonne installation du ménage dans le logement temporaire (en veillant à la stabilité de l'emploi, des ressources, etc..) puis de le préparer activement à accéder à un logement durable.

Dans les autres départements, l'accompagnement individuel est assuré par les travailleurs sociaux de l'ALFI en fonction des besoins. Cet accompagnement n'est pas financé dans le cadre de l'ASLL, mais en partie par Action Logement. Il permet d'accompagner des résidents en impayé de loyer ou rencontrant des difficultés budgétaires ou sociales et de les aider dans leurs recherches de logement définitif. En 2022, les travailleurs sociaux ont organisé **1 954 permanences**, accompagné **1 376 résidents** et réalisé **5 883 entretiens**.

Dans les pensions de famille, résidence accueil et foyers jeunes travailleurs

Afin d'assurer la gestion sociale, l'animation et l'accompagnement des résidents au sein de ce type de structures, l'ALFI perçoit une subvention de l'Etat, versée par les DDETS et DRIHL (forfait journalier). L'accompagnement social mis en place auprès des résidents a pour objectifs de :

- Favoriser l'appropriation du logement, la réinsertion et la vie en collectivité
- Favoriser la stabilisation de la situation et l'autonomie au regard des démarches administratives et de la santé
- Apporter une aide éducative budgétaire pour assumer les dépenses liées au quotidien
- Permettre éventuellement le relogement

En 2022, les travailleurs sociaux ont organisé **769 permanences**, accompagné **210 résidents** et réalisé **2 205 entretiens**.

Le projet pédagogique de chaque pension de famille est le fil conducteur des actions individuelles et collectives mises en place.

La veille sociale

L'ALFI a développé une « veille sociale » capable d'apporter des réponses à des problématiques variées, observées sur l'ensemble des résidences qu'elle a en gestion. **L'objectif est la recherche de solution la plus adaptée à chaque résident et sa mise en œuvre.** La « veille sociale » se réunit de façon mensuelle et en cas de situation urgente ou d'événement exceptionnel. Un compte rendu est réalisé après chaque rencontre.

En 2022, le dispositif de « veille sociale » s'est décliné par un total de **152 réunions permettant d'aborder 335 situations particulièrement délicates de résidents :**

- 9 veilles mensuelles ont permis d'aborder 214 situations : 22,4% au sein des pensions de famille et 77,6% au sein des résidences jeunes actifs.
- 143 veilles d'urgence ont été mises en place (dont 64 liées à la crise sanitaire). Ces veilles d'urgence ont permis d'évoquer 52 situations dont 44,3% en pensions de famille, 54,4% en résidences jeunes actifs et 1,3% sur le dispositif des baux glissants.

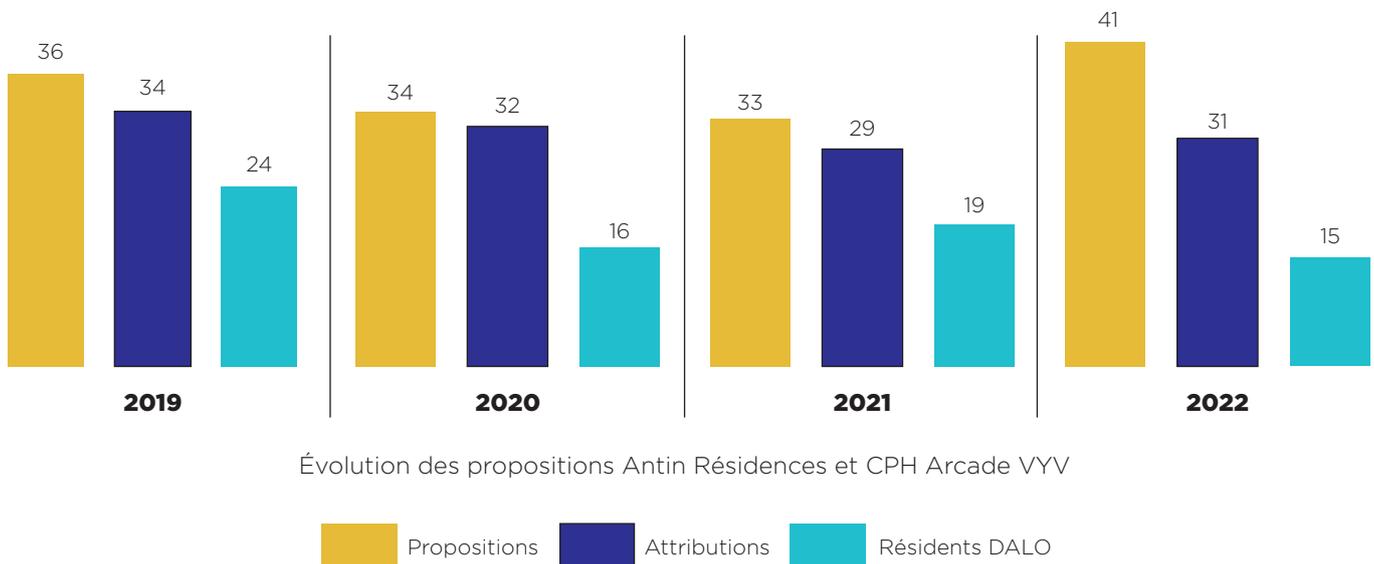
- Une psychologue conseil est intervenue lors de 5 veilles sociales afin d'apporter un diagnostic sur la situation de résidents fragiles psychologiquement. Cette psychologue est également intervenue à 2 reprises auprès de résidents et salariés en raison d'un décès de résident. Plus de 15 résidents ont pu bénéficier de ce soutien lors de veilles de solidarité.

En interne, cette « veille sociale » permet également la construction et la diffusion de « bonnes pratiques » professionnelles, en optimisant les compétences et les méthodes d'intervention :

- **1 réunion tous les 2 mois d'analyse des pratiques professionnelles**, avec la présence d'un psychologue.
- **Formalisation des plans d'action**, à travers la mise en place de groupes de travail transversaux, qui permettent de professionnaliser les techniques d'intervention des collaborateurs de l'ALFI, en fonction des situations.

Le relogement : convention avec les ESH Antin Résidences et CPH Arcade-VYV

En 2022, **41 propositions de logement** ont été effectuées par Antin Résidences et CPH Arcade-VYV dans le cadre de la convention de relogement signée en 2011. **31 personnes ont ainsi été relogées**, dont **48% relevant des publics prioritaires DALO**.



Accompagnement de jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance

Au sein de ses résidences, l'ALFI **accueille des jeunes avec un parcours ASE et a accompagné 249 d'entre eux en 2022.**

Fort de son expérience dans ce domaine, l'ALFI a signé des conventions de partenariat avec les Conseils Départementaux 78 et 95 pour l'accueil et l'accompagnement de ce public fragile au sein de ses résidences.

Le partenariat avec le Département des Yvelines (foyer jeunes travailleurs de Vélizy-Villacoublay) :

L'ALFI dispose d'un agrément pour effectuer l'Accompagnement Social Renforcé (ASR) de 47 résidents chaque mois. Il s'agit de jeunes de 18 à 30 ans, préalablement pris en charge ou non par l'ASE, cumulant au moins deux des problématiques suivantes :

- Jeunes isolés, en rupture familiale et/ou sociale
- Difficultés d'insertion ou de maintien dans la vie active du fait d'une instabilité
- Précarité financière liée à une difficulté dans la gestion du budget
- Difficulté de santé ou addiction qui nécessite une vigilance et un accompagnement particulier, permettant au jeune d'être autonome dans la prise en charge de cette problématique
- Difficulté pour assumer les exigences sociales et comportementales liées aux cadres proposés, et au minimum d'autonomie requis dans ces cadres.

En 2022, **57 résidents** ont pu bénéficier de cet accompagnement grâce à la convention signée avec le Conseil Départemental des Yvelines.

Le partenariat avec le Département du Val d'Oise

Depuis 2019, l'ALFI met à disposition du Département du Val d'Oise **42 logements** au sein de 4 résidences sociales (2 dans le Val d'Oise et 2 à Paris).

Le pôle Accompagnement Social a réalisé l'accompagnement de **91 jeunes** en 2022 dans le cadre d'un projet personnalisé. Ces jeunes sont pris en charge par l'ASE dans le cadre d'un **contrat Jeune Majeur** d'une durée moyenne de **11 mois. 31 jeunes sont sortis du dispositif au cours de l'année.**

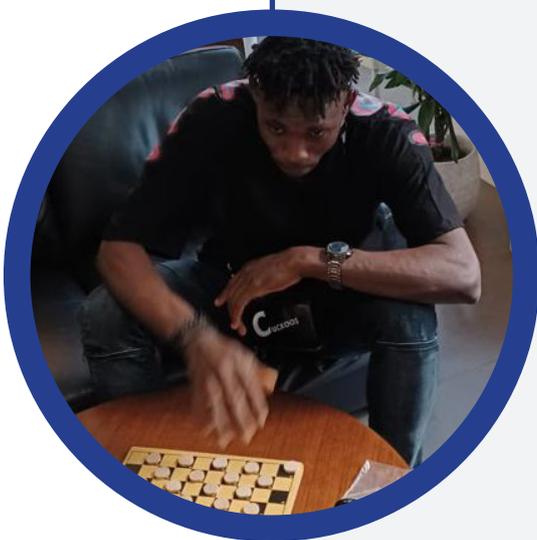
En fonction du degré d'autonomie des jeunes, **la poursuite du parcours résidentiel est un axe de travail important** afin de permettre une poursuite de l'accueil du jeune au sein de la résidence ou un relogement définitif dans le parc social par exemple. Tous les dispositifs liés au relogement sont évoqués et les démarches sont réalisées avec le jeune.

Fort de cette expérience, l'ALFI a proposé au Conseil départemental de l'Essonne d'accueillir 20 jeunes à compter de 2023.

En effet, le logement apporte une **stabilité vitale pour le bien-être de ces jeunes**. Il est le foyer nécessaire pour se construire une identité positive, malgré les différentes ruptures affectives.



Le 31/08/2022, l'ALFI a signé une convention avec la Caisse d'Assurance Maladie des Yvelines (78)



Témoignage d'un jeune ASE, logé dans la résidence d'Herblay-sur-Seine (95)

« Je m'appelle Sydrane, je suis résident chez ALFI à Herblay depuis 1 an et 3 mois. J'affirme que tout se passe très bien pour moi ici. Je trouve que les logements sont confortables et propres. Pour les démarches administratives, nous sommes accompagnés par des référents qui sont vraiment présents pour nous et surtout réactifs pour tous nos besoins. Pour finir, toutes les mesures et précautions sont présentes pour une bonne cohabitation dans la paix et dans l'harmonie ».

L'accompagnement collectif

87

En 2022, 87 ateliers collectifs ont été proposés aux résidents, dont certains en lien avec des partenaires (AIDES, Veolia...), sur des thèmes liés au logement, au budget, aux économies d'énergie, à la santé... Ils sont présentés à la fin de ce livret.

3 Les autres missions d'accompagnement social

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

En juin 2020, l'ALFI a été retenue suite à un appel d'offres du Conseil Départemental de l'Essonne pour effectuer des mesures dites MASP2 auprès d'habitants de ce département. Au total, le partenariat permet l'accompagnement de **25 ménages annuellement sur une période de 3 ans (2020-2023)**.

Cet accompagnement social individualisé a pour but d'aider une personne qui perçoit des prestations sociales et qui rencontre des difficultés régulières pour payer son loyer et gérer son budget. L'ALFI s'est dotée d'un logiciel de gestion spécifique pour le suivi du budget des ménages afin de sécuriser cette activité. Une communication a été diffusée auprès des travailleurs sociaux du département afin d'informer les ménages ciblés par ce dispositif.



En 2022, ont été réalisés **453 entretiens pour 35 mesures d'accompagnement**. Parmi elles, 12 ménages ont une procédure d'expulsion en cours dont 3 avec concours de la force publique accordée. La signature de 7 protocoles de cohésion sociale, en lien avec les partenaires, a pu être obtenue afin de maintenir les locataires dans les lieux.

Les objectifs de la mise en œuvre de la MASP2 :

- Soutien budgétaire, réappropriation du budget
- Apurement de dettes, rétablissement de l'APL, mise en place d'un Protocole de Cohésion Sociale
- Maintien dans le logement
- Suivi de la mise en œuvre du dossier de surendettement
- Accompagnement vers une dynamique d'insertion

Accompagnement des habitants dans le parc social

L'ALFI propose aux bailleurs sociaux un accompagnement social de proximité et adaptable à tous les besoins : intégration dans un nouveau logement, insertion professionnelle, procédure d'expulsion locative, gestion budgétaire, demande de mutation, problème de santé mentale...

Toutes les compétences des travailleurs sociaux acquises dans les différents dispositifs et auprès des différents publics sont donc mises à profit des locataires accompagnés.

L'année 2022 est marquée par le développement de 3 projets, présentés ci-après :

- 1 - un projet interbailleur avec Partélios Habitat et Caen la Mer Habitat en Normandie
- 2 - un projet avec Aiguillon construction en Bretagne
- 3 - un projet avec la RIVP à Paris

Pour en savoir plus, regardez les deux courts-métrages de quelques minutes, qui ont été réalisés sur les 2 premiers projets :

<https://youtu.be/wFOV6NfHDSM>

<https://youtu.be/sbXbzJLb484>



1 - Le Service Habitat et Inclusion en Normandie

Il est né de la volonté partagée des bailleurs **Partélios Habitat et Caen la Mer Habitat**, acteurs majeurs de l'habitat social dans le bassin caennais, d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires, et ainsi favoriser l'accès, le maintien et l'inclusion par le logement.

Ce projet, initié en septembre 2021, vise la mise en œuvre de **60 mesures** d'accompagnement individuel sur deux ans, auprès des publics les plus vulnérables sur différentes problématiques : situation professionnelle, ressources, parcours résidentiel, santé mentale, addictions...

L'accompagnement nécessite l'adhésion de la personne, ainsi que sa motivation à travailler sur ses problématiques, en vue d'établir les conditions d'une gestion autonome au

sein de son logement. Les missions et leurs objectifs sont contractualisés individuellement pour chaque ménage. L'accompagnement est prévu pour une durée de 3 à 9 mois. Il se décline par des rencontres individuelles, à domicile ou dans les locaux occupés par l'ALFI à Caen.

55 ménages ont été accompagnés en 2022 auprès des deux bailleurs pour une durée moyenne de 8,8 mois.

Ce projet a été subventionné par la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social). Un financement de l'Etat dans le cadre de l'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) a été obtenu afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures.

Les objectifs de cet accompagnement :



2- Accompagnement des locataires d'Aiguillon construction

Cette mission consiste à assurer l'accompagnement social de ménages amenés à être logés au sein du **patrimoine de l'ESH Aiguillon construction**, et pour lesquels des fragilités sont identifiées en amont de la validation de l'attribution. Il s'agit notamment de personnes percevant des minima sociaux, relevant du premier quartile et éprouvant des difficultés à accéder au parc social.

Le travailleur social est présent lors de la remise des clés et de la réalisation de l'état des lieux : cette étape est indispensable pour la création du lien, le repérage des difficultés et l'actualisation des objectifs à

mettre en place. Par la suite, à la fin du diagnostic, un contrat d'accompagnement sera signé avec le ménage accompagné. Celui-ci a pour but de déterminer entre le travailleur social et l'utilisateur les axes de travail à mener. Cela permet aussi de prioriser les objectifs.

Des réunions mensuelles sont également organisées entre l'ALFI et le bailleur pour une meilleure efficacité.

33 ménages ont été accompagnés en 2022.

Ce projet est subventionné par l'Etat dans le cadre de l'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement).

3- Accompagnement de locataires de la RIVP

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs légaux issus des lois énergie climat (LEC) et ELAN, l'accueil de public fragile, voire vulnérable, est de plus en plus important. Aussi, **la Régie Immobilière de la Ville de Paris souhaite renforcer l'accompagnement des nouveaux entrants sur son patrimoine, présentant des fragilités**

socio-économiques identifiées. Dans cette optique, une expérimentation est menée avec l'ALFI depuis novembre 2021 et se poursuivra en 2023.

En 2022, **48 ménages** ont été orientés aux travailleurs sociaux de l'ALFI par les 3 Direction Territoriales de la RIVP.

Et aussi...

MOUS
Maîtrise d'Œuvre Urbaine
et Sociale

Des locataires accompagnés à Villiers-sur-Marne (94) dans le cadre d'un projet de démolition

Gestion
de Baux glissants :

7 ménages
accompagnés en 2022



Sortie à l'opéra de Paris avec des résidents de la pension de famille de Paris 10



Action collective sur le relogement à Palaiseau

4 | Témoignages



... de travailleurs sociaux



« J'ai pu accompagner cette dame durant plus de 11 mois tant sur ses démarches d'insertion professionnelle, la demande de retraite, le renouvellement de son titre de séjour et pour finir le relogement auquel Madame ne s'y attendait plus suite à tous les événements passés. Madame a passé des années à la pension de famille où elle a connu la joie, a été accompagnée, a profité des temps collectifs et pu se créer un cercle d'amis au sein de la résidence. Le relogement a été tellement rapide qu'elle a eu du mal à y croire ! ».

« La joie de cette femme m'a touchée, elle se projetait dans son nouveau logement, allait de pièces en pièces en imaginant l'aménagement qu'elle pourra y mettre tout en me détaillant les choses. Elle était tellement reconnaissante, cet appartement, c'était un nouveau départ. Il représentait, pour elle, l'autonomie, la sécurité. Elle et sa fille se sentaient chez elle, enfin ! Elle m'a contacté récemment pour me dire qu'elle avait rencontré quelqu'un, un homme qu'elle connaissait de longue date mais à l'époque, elle n'avait pas la tête à s'engager dans une relation amoureuse. Aujourd'hui, cet homme a fait sa demande en mariage et Madame est comblée. Son futur mari a créé un beau lien avec sa belle-fille et tous les trois passent beaucoup de temps ensemble en attendant la suite. Quand vous lirez cette histoire vous penserez peut-être à la fin d'un conte de fée, et oui, pourquoi pas, cet accompagnement m'a montré à quel point c'est possible ».



« Les efforts de ce jeune, avec un parcours lié à l'Aide Sociale à l'Enfance, ont été récompensés en fin d'année 2022 car il a été relogé dans le parc social à Saint-Cloud. Monsieur était ravi, il a pu emménager rapidement et acheter du mobilier grâce à son épargne. Il nous a montré avec fierté son nouveau logement en vidéo. ».



... de résidents



En pension de famille :

« Pour les papiers administratifs on est bien accompagné. Les gens sont calmes. Les activités sont bien organisées. Je suis très bien ici. Je veux rester ici pour le moment »

En résidence jeunes actifs :

« Tout est excellent la résidence est calme, l'accompagnement est bien car disponible pour faire les choses avec la CAF, la mutuelle. Je suis content d'être ici »



« J'ai réalisé deux années dans la structure de l'ALFI à Fontenay-Le-Fleury, j'ai été accompagné dignement avec un personnel agréable, à l'écoute et toujours disponible. Cette structure est particulièrement bien entretenue et surtout propre contrairement à différents immeubles que j'ai pu avoir auparavant. Je suis fier car grâce à l'ALFI mon logement actuel est un logement autonome et même en étant étudiant j'ai pu réaliser cette démarche grâce à leur accompagnement ! Je remercie l'ALFI pour la confiance qu'ils m'ont accordé en étant locataire chez eux.»

« Merci, vraiment merci d'être là pour m'aider dans mes démarches. Ça ne fait que 3 ans que je suis en France, heureusement qu'il y a des personnes comme vous pour nous aider à nous en sortir entre les tous les papiers. Sans ton aide, c'est trop difficile. Les personnes ne nous écoutent pas ou ne veulent pas me comprendre. Alors merci pour ce que tu as fait. ».



« Je tiens à te dire merci pour l'aide, tu m'as beaucoup aidé avec l'OFPPRA, la CAF et tout. Tu es toujours disponible quand j'ai besoin c'est bien, je peux venir te voir je sais que tu m'écoutes. J'aime bien aussi faire les activités avec toi et Guylène, on apprend des choses, on voit les autres. Surtout la fête de Noël avec tout le monde c'était très cool avec les cadeaux.»

« L'ALFI c'est cool il y a une bonne ambiance entre tout le monde, et les professionnelles sont disponibles quand on en a besoin. Tu es toujours à l'écoute de mes problèmes et tu trouves toujours des solutions, ça m'aide beaucoup dans ma vie à gérer la recherche de logement, ma CAF tout ça. Merci à vous de vous mobiliser pour nous ! »



5 Zoom sur les ateliers collectifs

Accueil et Intégration des nouveaux résidents

- **Accueillir** les nouveaux résidents au sein de la structure afin d'y faciliter leur intégration
- **Présenter** l'équipe ALFI, la résidence, indiquer où se trouve les différents services publics du secteur (CAF, centre des impôts, CMP, services sociaux...) et le quartier d'une façon générale
- Inviter les anciens résidents afin qu'ils fassent connaissance et **créent des liens**
- Echanger sur **l'aménagement du logement en résidence sociale dans le respect du règlement intérieur**

Droits et Devoirs des résidents et vie quotidienne / jeux de société

- Réexpliquer **l'objet du contrat d'occupation et le règlement intérieur**
- Expliquer la **différence entre contrat d'occupation (en résidence sociale) et contrat de location (logement du parc privé ou social)**
- **Utilisation de jeux de société sur le thème du logement** pour apprendre de façon ludique : le jeu « **jeu m'loge** », réalisé par des institutions du Tarn, « **kijoulou** » élaboré par Emmaüs Solidarité et le Groupe Logement Français. Ces outils permettent d'aborder les thèmes du respect des devoirs d'un résident/futur locataire, de l'occupation du logement, des relations avec le bailleur, de s'assurer d'un bon voisinage. Enfin, les travailleurs sociaux de l'ALFI utilisent le jeu « **As'truc** », présentation ludique de nombreuses astuces de la vie quotidienne.

Gestion du budget logement

- Rappel sur **les charges** pour les personnes qui n'auraient pas assisté à l'atelier sur la maîtrise des énergies (atelier présenté ci-après)
- **Prévention des impayés** aussi bien au sein de la résidence sociale que dans le logement pérenne
- **Préparation du relogement** (mon budget me permet de faire face à quel montant de loyer ? C'est-à-dire quel type de bien : taille, localisation, privé, public...)
- Rappel de **l'importance de la préparation d'une épargne** afin d'anticiper une proposition de logement dont la date n'est pas prévisible (coûts liés au déménagement, ouverture des compteurs, souscription d'une nouvelle assurance habitation).
- Expliquer **les aides possibles liées à l'accès** dans un logement pérenne telles que le FSL (prise en charge du dépôt de garantie, du premier mois de loyer, frais équipement etc...) et les autres dispositifs tels que la Banque Solidaire de l'Équipement, pour des résidents ayant de faibles revenus.

Trouver un logement

- Faire connaître aux résidents **tous les dispositifs existants** afin qu'ils effectuent toutes les démarches nécessaires à leur logement
- Expliquer **la différence entre parc privé et parc public, ainsi que** : les difficultés d'accès au logement social à Paris, les différents motifs de refus de logement, l'attribution d'un T1 à un résident et non un T2 comme de nombreux résidents le souhaitent...
- Expliquer le rôle **d'Action Logement** (réservataire de logements dans le parc HLM + garantie des loyers et paiement du dépôt de garantie)
- Présenter les **dispositifs spécifiques** : DALO, SYPLO, ARPP
- Rappeler l'importance du **Numéro Unique** (déposer un dossier puis le mettre à jour chaque année ou lors de tout changement de situation)

Démarches lors du relogement

- Explication du **déroulement de l'entrée dans le logement** : signature du contrat, état des lieux, paiement du dépôt de garantie (avec explication du FSL accès et du prêt d'Action Logement), etc...
- Recensement des **démarches à effectuer** (changement d'adresse auprès des organismes tels que CAF, centre des impôts, relevé du compteur EDF...)
- Conseils pour **se meubler à bas prix** (magasins de déstockage...). **Le but est que les résidents intègrent leur nouveau logement dans les meilleures conditions.**

Maîtrise des énergies

- Expliquer **ce qui compose les charges liées à un logement** (eau, électricité...) afin d'aborder le budget mensuel et de prévenir les impayés de loyers.
- Rappeler qu'en résidence sociale **les charges sont comprises dans le montant de la redevance, ce qui ne sera pas forcément le cas dans le logement définitif.**
- Donner des informations et conseils pour **réduire le montant des charges** en faisant des économies d'énergie (ampoules LED, achat d'électroménager économe...)
- Partenariat avec **Veolia**, remise de kits « économie d'énergie », information sur la qualité de l'eau du robinet.
- Partenariat avec Croix-Rouge LogisCité sur une démarche individuelle et collective de préventions sur les énergies, dans le cadre d'un financement d'Action Logement.

En dehors des ateliers collectifs, l'ALFI a mis en place différentes actions pour promouvoir les éco-gestes (campagne d'affichage, concours vidéo...)



Action « éco studio » à Cardinet



Action « éco gestes » à Glacière

Prévention Santé

- **L'association AIDES** effectue des ateliers de dépistage et d'information au sein des résidences ALFI, avec la collaboration des travailleurs sociaux et des responsables de résidence.
- **Le CRIPS** intervient auprès des résidents sur le thème de la vie affective et sexuelle, ainsi que sur les addictions.
- **Action collective sur l'entretien de son logement avec l'utilisation de produits naturels et faits maison**, meilleurs pour la santé, la planète et le porte-monnaie (entretenir son logement participe à une bonne hygiène de vie).
- Nouveau partenariat envisagé avec le service sanitaire de l'Université Paris XIII à partir de 2023, pour la mise en place d'ateliers prévention tabac par des **étudiants en médecine**.
- Interventions **d'étudiants en école dentaire** depuis plusieurs années
- **Partenariat avec la CPAM** pour l'animation d'ateliers sur les ouvertures de droits, la création d'un compte AMELI



Action avec la CPAM à Boucry



Action avec étudiants dentiste à Dolent sur l'hygiène dentaire

Autres actions collectives ayant eu lieu en 2022

- Intervention d'un bénévole sur le thème du **contrat de travail**, afin d'expliquer les droits et devoirs du salarié et de l'aider à comprendre sa fiche de paie.



Résidents présents lors de l'action collective sur notre résidence de Cardinet et Boucry



- **Soirée intergénérationnelle** entre jeunes ASE et résidents de pensions de famille, dans la pension de famille Paris 17^{ème}
- **Journée à Berck Plage** organisée en juillet, lors de laquelle des jeunes adultes dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance ont pu faire connaissance avec des résidents d'horizons différents, s'amuser, échanger et nouer des relations que leur quotidien ne permet pas forcément.



- **Journée à Granville** organisée en octobre par les équipes sociales de Caen et de Rennes, qui ont accompagné 6 locataires d'Aiguillon construction, 2 locataires de Partélios Habitat et 5 locataires de Caen La Mer Habitat.



Les atouts du pôle Accompagnement Social

Un référent unique dès que la mesure est mise en place

Une équipe réactive

Des partenaires bien connus par les travailleurs sociaux dans les domaines de l'insertion, la santé, le handicap, accès aux droits et la parentalité

Une présence de travailleurs sociaux sur tout le territoire d'Ile de France, à Rennes et à Caen

Une analyse de la pratique

Des formations spécifiques au métiers de l'accompagnement

Un outil numérique interne à l'accompagnement des usagers

Dans le cadre de la démarche Logement Santé du Groupe Arcade-VYV, l'ALFI a noué des partenariats avec :

- **La Caisse d'Assurance Maladie des Yvelines** afin de faciliter l'instruction et le suivi des dossiers des résidents ALFI. Ce partenariat répond **aux besoins des équipes sociales** accompagnant des résidents en difficultés sur les ouvertures de droits santé (affiliation, CSS...), qui constituent un socle indispensable à toutes les démarches courantes (demandes de logement social, accès au compte CAF, portail « franceconnect »...).
- **VEOLIA**, et son service eau solidaire, qui fait bénéficier l'ALFI d'outils pédagogiques et de formations : «pourquoi boire de l'eau du robinet», «comprendre sa facture d'eau», «animation sur les gestes de prévention avec l'éco studio»...
- **EDF Solidarité** pour la prévention sur les économies d'énergies et une proximité avec EDF afin de limiter les impayés énergétiques.
- **Un cabinet de psychologues**, pour la mise en place de «Cafés psy» sur 2 pensions de famille, permettant d'étoffer le cadre d'accompagnement habituel. Ces rencontres permettent de renforcer la démarche de sensibilisation sur la santé mentale engagée par les équipes, au bénéfice des résidents fragilisés et du mieux-vivre dans leur environnement local.
- **Un Centre Médico Psychologique de Paris et des Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité sur plusieurs départements**
- **Des écoles du secteur médico-social** pour l'accueil de stagiaires (médecine, odontologie), au profit de nos résidents sur des thèmes liés à la santé : nutrition, addiction, prévention dentaire.
- **Le CRIPS**, centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes
- **AIDES**, association de lutte contre le sida et les hépatites

En s'appuyant, sur la définition de la santé selon l'OMS : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie et d'infirmité », le Groupe Arcade-VYV a initié en 2020 la démarche de Logement Santé, le logement étant un déterminant de santé essentiel.»